

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 07453 Numéro SIREN : 518 933 148 Nom ou dénomination : A7
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 11661

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		GREFFE - 9 AOÛT 2023 N° 2065-SD 2022 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01012022		et clos le 31122022	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
A7 25 Avenue de Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS					
SIRET 5 1 8 9 3 3 1 4 8 0 0 0 1 8 Mdl:					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		BOULANGER SUR MARCHÉS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit 0	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %					
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐					
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐					
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom / Adresse					
N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé sage					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2066-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ALCOM INC 29 BOULEVARD STALINGRAD 92240 MALAKOFF					
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 13032023 Lieu: AULNAY SOUS BOIS		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Gérant JOSE ALVES		
			Signature: 		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :					

Archivé conforme à l'original;

[illegible]

Désignation de l'entreprise A7

du _____

Adresse 25 Avenue de Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	48
Total	48

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	48	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	5 881
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire JOSE ALVES Gérant		À <u>AULNAY SOUS BOIS</u> , le <u>13032023</u> Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise <u>A7</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>25 Avenue de Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>9</td><td>3</td><td>3</td><td>1</td><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td> </tr> </table>												5	1	8	9	3	3	1	4	8	0	0	0	1	8
5	1	8	9	3	3	1	4	8	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																									
Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>																									
ACTIF																									
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012																		
			Autres *		014		016																		
	Immobilisations corporelles *		028	47 703	030	44 893	2 810																		
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	47 703	048	44 893	2 810																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 111	052		1 111																	
		Marchandises *		060	674	062		674																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	4 301	074		4 301																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	5 247	086		5 247																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	11 333	098		11 333																			
Total général (I + II)		110	59 036	112	44 893	14 143																			
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	8 000																
	Écarts de réévaluation							124																	
	Réserve légale							126	200																
	Réserves réglementées *							130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)							131																	
	Report à nouveau							134	(44 680)																
	Résultat de l'exercice							136	5 341																
	Provisions réglementées							140																	
Total I							142	(31 139)																	
Provisions pour risques et charges							Total II		154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	12 875																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	4 193																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	6 453	172 28 214															
Produits constatés d'avance							174																		
Total III							176	45 282																	
Total général (I + II + III)							180	14 143																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A7		Néant ☐				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018			
				Exercice N clos le 13.11.2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	136 995		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		Services *		217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	3		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	136 997		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	40 583		
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(81)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	223		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	141		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	22 104		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	776	244	3 463	
	Rémunérations du personnel *				250	37 205		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 300		
	Dotations aux amortissements *				254	1 939		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	13 994		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	130 870			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	6 127		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	246		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	540		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	5 341		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 341	314		
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	540		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	5 881	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 64 771 dont imputés sur le résultat :					360	5 881	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 <i>supra</i>) A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A7										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	44 888	442		444		446	44 888												
	Installations générales, agencements divers	450	2 815	452		454		456	2 815												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	47 703	492		494		496	47 703												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	41 040	532	1 658	534		536	42 698												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 914	542	282	544		546	2 195												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	42 954	572	1 939	574		576	44 893												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589														
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	595														
TOTAL					596	585	599														

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A7</u>								Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
						780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	64 771				
Déficits transférés de plein droit (article 209 II-2 du CGI)				982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter					
Déficits imputés				983	5 881				
Déficits reportables				984	58 890				
Déficits de l'exercice				960					
Total des déficits restant à reporter				970	58 890				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	1 763
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	1 763		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	9 167
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	12 689
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	8 658
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	360
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: A7										Néant ☐		
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le: 31/12/2022								Données en nombre de mois		1	2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376	3,00			
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121				
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152				
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024	/	/	160	/	/			
Date de cessation				/	/							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

5 1 8 9 3 3 1 4 8

Dénomination de l'entreprise

A7

Adresse (voie)

25 Avenue de Senneville

Code postal

93600

Ville

AULNAY SOUS BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALVES Prénom(s) JOSE
Nom marital % de détention 70,00 Nb de parts ou actions 70
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 25 Voie AVENUE DE SENNEVILLE
Code Postal 93600 Commune AULNAY-SOUS-BOIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique MOREIRA Prénom(s) MARIA ROSA
Nom marital ALVES % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 30
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 25 Voie AVENUE DE SENNEVILLE
Code Postal 93600 Commune AULNAY-SOUS-BOIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Société A 7
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY B518933148

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux Statuts de votre Société et à la Loi.

Les convocations prescrites vous ont été adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par les articles 36 et 37 du Décret du 23 mars 1967 et qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais réglementaires.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Cet exercice social se solde par un bénéfice net comptable de 5 341€.

Notre chiffre d'affaires pour la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2022 est d'un montant de 136 995 € contre 113 645 € en 2021 soit une variation de +20.55%.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à un montant de 130870€.

De ce fait, le résultat d'exploitation ressort à un montant de 6 127 €.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel ainsi que de l'Impôt Société, le résultat net comptable est donc de 5 341 €.

II. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de 5 341 € de la manière suivante :

Au compte de Report à Nouveau qui passe ainsi à € (39 339) €

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que je sou mets maintenant à votre approbation.

Le gérant, M José ALVES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'José Alves', with a stylized flourish extending to the right.

Société A 7
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY B518933148

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Séance du 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi 27 juin, à 11h heures, les Associés de la Société A Responsabilité Limitée "A7", au capital de € - 8 000 divisé en 100 parts de 80 €, dont siège 25 AV DE SENNEVILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS, se sont réunis audit siège, sur décision prise par eux-mêmes, à l'unanimité, ce même jour.

La séance est ouverte sous la présidence de M. José ALVES, gérant de la Société.

M. le Président constate que sont présents :

- lui-même porteur de	70 parts
- Mme Maria Rosa MOREIRA ep. ALVES porteuse de	30 parts
- Ensemble	100 parts
-	

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gérance,
- le bilan de l'exercice précédemment clos,
- le compte Résultat dudit exercice,
- les annexes.

il donne ensuite lecture du rapport de gérance, qui expose l'ordre du jour ci-après requis :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des arrêtés d'écritures et du résultat dégagé à la clôture de l'exercice précédent et quitus à la gérance pour sa gestion,
- Approbation de l'affectation du résultat consécutif,
- Questions diverses.

La lecture du rapport de gérance terminée, la discussion est ouverte. Après différents échanges de points de vue, les débats sont clos et, personne ne demandant plus la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés présents, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat net comptable d'un montant de 5 341 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé d'un montant de 5 341 € de la manière suivante :

> au compte de Report à Nouveau qui passe ainsi à (39 339) €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du gérant de l'année civile de 2022 qui s'est élevée à un montant de 23 397 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

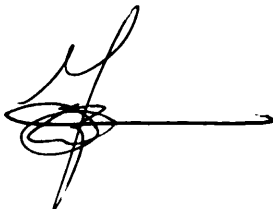
L'assemblée générale maintient la rémunération du gérant pour 2023 à un montant de 1950 € mensuel répartie sur 12 mois, hors prime éventuelle qui sera fonction des résultats de l'exercice.

La société prend en charge les cotisations sociales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par Gérant et Associés.

J ALVES

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

M-R MOREIRA ALVES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alves' in a cursive script.